



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/824

Lancement de l'opération 60024668 "Restauration et acquisition de sanitaires 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-3, programme 20012

Direction Cadre de vie

**Rapporteur** : M. CHIHI Mohamed

<b>SEANCE DU 27 MAI 2021</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/824 - LANCEMENT DE L'OPERATION 60024668  
"RESTAURATION ET ACQUISITION DE SANITAIRES 2021-  
2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE  
L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2021-3,  
PROGRAMME 20012 (DIRECTION CADRE DE VIE )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

**I- Contexte :**

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Restauration et acquisition de sanitaires », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Restauration et acquisition sanitaires 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 20012.

Le territoire lyonnais compte cent quatre-vingt-trois sanitaires publics, entièrement gratuits, sur l'ensemble des arrondissements.

Ils sont gérés soit en pleine propriété, soit en location/maintenance pour une durée déterminée. Ils accueillent au moins 3 millions d'usagers par an. Ils sont localisés principalement dans les endroits très fréquentés, à proximité des marchés alimentaires et forains ou dans les parcs et jardins. Près de 160 sanitaires font l'objet de mixité en termes d'accessibilité (femmes, hommes, enfants, personnes à mobilité réduite).

Il existe cinq types de sanitaires publics :

- Les sanitaires anciens (aussi appelées sanitaires traditionnels) qui ont été construits après-guerre et qui sont dépourvus de nettoyage automatique. Ils sont maçonnés et sont faciles d'entretien. La Ville de Lyon en possède actuellement 15 qui sont cependant vieillissants et la plupart méritent d'être rénovés durant ce plan de mandat ;
- Les vespasiennes (aussi appelées urinoirs) construits après-guerre comme les sanitaires anciens et dépourvus de nettoyage automatique. Ils sont maçonnés et sont faciles d'entretien. La Ville de Lyon en possède actuellement 9 qui sont également vieillissants et qu'il conviendra de rénover durant ce plan de mandat ;
- Les sanitaires à entretien automatique : ce sont des sanitaires plus récents qui sont soit la propriété de la Ville de Lyon (quatre-vingt-huit sanitaires), soit gérés en location/maintenance pour une durée de quinze ans (quarante sanitaires). Les sanitaires propriétés de la Ville de Lyon ont été acquis au milieu des années 2000 et présentent des difficultés d'entretien au quotidien, tant pour le nettoyage que pour la maintenance technique. Ils sont dans un état vieillissant et nécessitent pour la plupart d'être rénovés ;
- Les sanitaires autonomes : comme leur nom l'indique, ce sont des sanitaires qui fonctionnent par eux-mêmes sans être reliés aux réseaux d'eau, d'assainissement

et d'électricité. Il existe deux types de sanitaires autonomes, avec deux modes de gestion différents :

- Les sanitaires autonomes de chantier, qui sont en location maintenance et qui répondent à des besoins ponctuels en matière de sanitaires publics. Ils sont installés principalement sur les berges du Rhône en période estivale, lors de manifestations, lors de remplacements de sanitaires pour assurer la continuité de service ;
  - Les « toilettes sèches » (aussi appelées toilettes à compost ou toilettes à litières) qui sont propriété de la Ville de Lyon et qui sont installées dans certains parcs et jardins (onze toilettes sèches actuellement). Ce sont des toilettes qui n'utilisent pas d'eau (d'où leur nom) et qui sont basées sur le principe de la fermentation des matières pour en faire du compost. La conception de ces sanitaires écologiques ne permet toutefois pas de répondre à une forte fréquentation des lieux.
- Les sanitaires surveillés : la Ville de Lyon compte quatre sanitaires surveillés installés dans des locaux et gardiennés par des agents qui en assurent le nettoyage et la maintenance quotidienne. Ces agents sont soit des agents de la Ville de Lyon (six agents de la DCV), soit mis à disposition par un prestataire pour pouvoir assurer le volume horaire d'ouverture de ce type d'équipement (ouverture de 8h00 à 20h00 tous les jours, voire minuit lors de certaines manifestations à proximité de ces sanitaires).

Type de sanitaires	1 <sup>er</sup> art	2 <sup>e</sup> art	3 <sup>e</sup> art	4 <sup>e</sup> art	5 <sup>e</sup> art	6 <sup>e</sup> art	7 <sup>e</sup> art	8 <sup>e</sup> art	9 <sup>e</sup> art	TOTAL
<b>Automatiques anciens (VdLyon, marques Francioli et MPS)</b>	6	5	13	4	7	27	15	12	11	<b>100</b>
<b>JCDecaux (en location maintenance) Meilleure qualité de service</b>	3	5	11	3	5	7	4	4	4	<b>46</b>
<b>Traditionnels (maçonnés gris d'après-guerre)</b>	2	0	1	4	4	0	0	0	3	<b>14</b>
<b>Vespasiennes (pissotières ou urinoirs)</b>	1	3	1	0	0	0	2	0	1	<b>8</b>
<b>Toilettes sèches (à compost)</b>	0	0	1	2	1	2	2	0	3	<b>11</b>
<b>Surveillés (Bellecour, place de la République, St-Jean, parc Gerland)</b>	0	2	0	0	1	0	1	0	0	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>183</b>

## **II. Propositions :**

La présente programmation pluriannuelle d'investissement 2021 – 2026 a pour objectifs :

- de moderniser le parc actuel en remplaçant les sanitaires n'offrant pas de mixité d'accueil ou trop vieillissants par des édicules plus modernes et plus accueillants, et en développant des urinoirs principalement à destination des femmes ;
- d'améliorer la couverture du territoire lyonnais en points d'hygiène, avec l'implantation de nouveaux sanitaires sur des emplacements pas suffisamment pourvus en la matière ;
- de répondre aux enjeux de transition écologique en implantant des toilettes publiques plus vertueuses en matière de consommation d'eau, d'entretien et de rejet dans la nature.

Le montant global de l'opération, estimé à 2 200 000 € sur la période 2021-2026, sera financé par affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3 « Restauration et acquisition sanitaires 2021-2026 », programme n°20012.

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 60024668 « Restauration et acquisition de sanitaires 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 20012.
- 2- M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20012, AP n° 2021-3, opération n°60024668, et imputées aux chapitres 21, 23 et autres, fonction 13, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2021 : 300 000 €;
- 2022 : 700 000 €;
- 2023 : 1 000 000 €;

- 2024 : 70 000 €;
- 2025 : 130 000 €

- 4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET